

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**19 DÉCEMBRE 2013**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Adhésion à la Charte de  
l'eau Plaines et Coteaux  
de la Seine centrale  
urbaine**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 23 décembre 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 20 décembre 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN\*, Monsieur STUCKERT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÉQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

\*Madame USQUIN (sauf pour les dossiers 13 G 11a, 13 G 11b, 13 G 11c, 13 G 11d, 13 G 12a, 13 G 12b, 13 G 13, 13 G 14, 13 G 15 et 13 G 16)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
\*Madame USQUIN à Monsieur LAMY  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD  
Monsieur PERRAULT à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA  
Monsieur QUÉMARD à Monsieur BLANC  
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Madame BOUTIN  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

**Étaient absents:**

Madame GOMMIER  
Monsieur MAILLARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur PRIOUX

**N° DE DOSSIER** : 13 G 05

**OBJET** : ADHÉSION A LA CHARTE DE L'EAU PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE

**RAPPORTEUR** : Madame BOUTIN

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 2009, une réflexion sur l'opportunité de la création d'une instance de gouvernance de l'eau sur le territoire Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine pilotée et financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie est en cours. En décembre 2010 une démarche partagée de rédaction d'une Charte de l'eau et de l'élaboration d'un contrat de bassin a été lancée.

La Charte de l'eau Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine doit permettre de sensibiliser les acteurs aux pratiques de bonne gestion de l'eau. Elle reflète un engagement collectif dans le respect des compétences et des possibilités de chacun. Elle propose 5 engagements qui visent à améliorer la gestion de l'eau et sa gouvernance sur le territoire afin d'atteindre le bon état écologique des eaux de surface et souterraines conformément à la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) aux horizons 2015, 2021 et 2027.

Les 5 engagements sont les suivants :

- connaître et protéger la Seine et ses affluents,
- préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité,
- rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle de l'eau,
- restaurer la Seine et les milieux aquatiques en association avec la population,
- mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire.

La concrétisation de ces engagements se traduit par un programme d'actions pluriannuelles sur le territoire. Celles-ci pourront s'inscrire dans un contrat de bassin qui constitue une opportunité pour tous les acteurs. En effet, il permet de créer une dynamique de territoire autour d'un projet fédérateur, de participer à l'atteinte des objectifs de la DCE et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), d'assurer la mise en cohérence des actions, d'améliorer la visibilité des contractants et de favoriser l'éligibilité des projets aux aides prévues par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

La signature de la Charte de l'eau Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine doit permettre aux signataires de travailler en partenariat avec l'association Espaces chargée d'animer la charte et le contrat de bassin pour la définition et l'inscription de projets au plan d'actions du contrat de bassin.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Charte de l'eau Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine telle qu'annexée à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la Charte de l'eau Plaines et Coteaux de la Seine urbaine telle qu'annexée à la présente délibération,

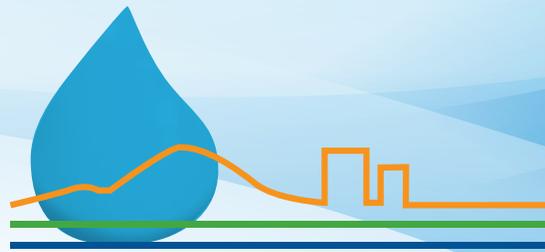
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Charte et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines



Plaines. Coteaux  
Seine centrale urbaine

# l'eau

## CHARTRE DE





Plaines. Coteaux  
Seine centrale urbaine

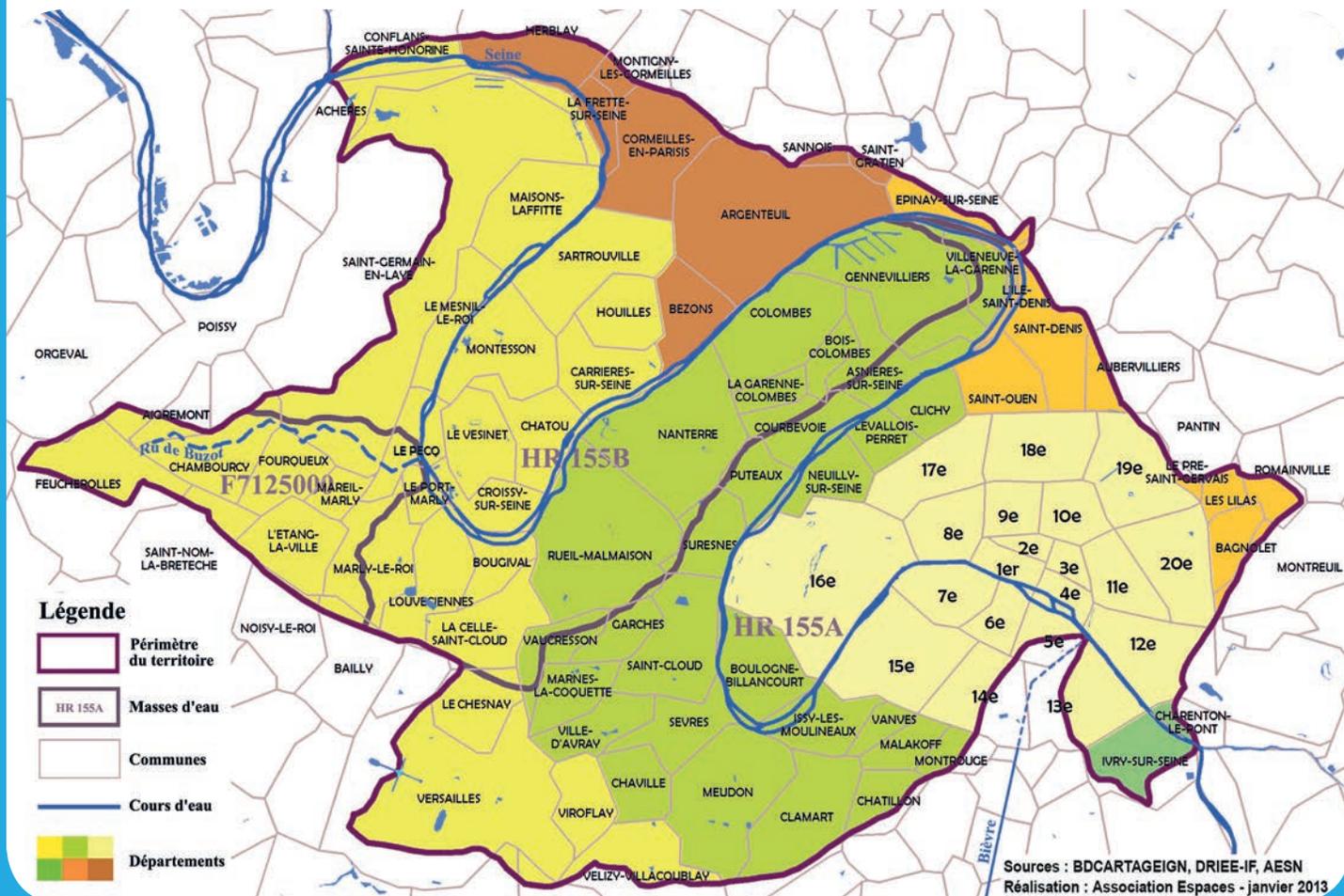
CHARTRE DE  
l'eau

*La Charte de l'eau Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine reflète un engagement collectif de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, dans le respect des compétences et des possibilités de chacun.*

*La charte propose les orientations à suivre, les objectifs à atteindre et les comportements à adopter pour améliorer la gestion de l'eau et la gouvernance sur le territoire dans l'optique de l'atteinte du bon état des eaux fixée par la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE de 2000) à horizon 2015, 2021, 2027.*

*La Charte de l'eau a pour vocation d'être signée par le plus grand nombre d'acteurs du territoire, parmi lesquels État, collectivités, associations, acteurs économiques, et d'être annexée aux documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, etc.).*

## LE TERRITOIRE DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE



# 1 ■ Connaître et protéger la Seine et ses affluents

- Créer des espaces d'échanges à destination des professionnels, décideurs et usagers afin de favoriser le partage, la diffusion et la vulgarisation des données
- Développer la culture du risque en relation avec les crues et les étiages des cours d'eau
- Sensibiliser à la préservation et à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et de la ressource



© Eau de Paris

## ❖ LE PAVILLON DE L'EAU

Géré par **Eau de Paris** pour le compte de la Ville de Paris, cette ancienne halle de relevage des eaux de Seine constitue un lieu unique d'information des usagers sur l'eau. Il propose des expositions temporaires et animations destinées à favoriser la diffusion des connaissances sur l'eau auprès de tous, et accueille notamment des classes d'eau, offrant un parcours pédagogique et ludique aux élèves de la maternelle au

lycée. Ce lieu contribue à valoriser le patrimoine historique, à travers des parcours et visites guidées des installations hydrauliques parfois séculaires que compte la capitale.

## LE RU DE BUZOT ❖

Ce ru des Yvelines est le premier affluent rive gauche de la Seine en aval de Paris encore en partie à ciel ouvert. Prenant sa source sur la commune de Feucherolles, il traverse la forêt de Marly, entre en ville où il est souvent canalisé et se termine au Pecq-sur-Seine. Un projet de réouverture est proposé sur la **Ville de Fourqueux**. D'autres projets seront étudiés par les communes pour réintroduire cette petite rivière dans le cycle de l'eau en ville et valoriser son cours jusqu'à la Seine.



© Ville de Fourqueux

## LA GESTION DES DÉVERSEMENTS EN SEINE ❖❖

Afin de limiter les rejets polluants vers le milieu naturel, le **Conseil général des Hauts-de-Seine** a mis en place et développé des actions et outils permettant d'optimiser le fonctionnement de son réseau : auto-surveillance, modélisation, modernisation des déversoirs d'orage, régulation des eaux pluviales à la source, construction de bassins de stockage/restitution, maillage des réseaux en période de travaux (chômages), optimisation des capacités de stockage en temps réel et coordination étroite avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).



© Département des Hauts-de-Seine



© Ville de Versailles

## ❖❖ ZÉRO PHYTO !

Depuis 2003, la **Ville de Versailles** s'est engagée dans une démarche zéro phyto, afin de supprimer l'usage des produits phytosanitaires. Désormais, les 66,5 hectares d'espaces verts sont gérés sans aucun herbicide et les 230 km de trottoirs ainsi que les cimetières sont passés au zéro pesticide. Des méthodes alternatives au désherbage chimique sont utilisées. Afin de sensibiliser largement et d'accompagner ces changements de pratique, la ville s'attache à communiquer sur ces sujets auprès des jardiniers, des agents de propreté et des riverains.

# 2 ■ Préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité

- ❖ Réduire et contrôler les rejets polluants dans les réseaux et dans les sols, notamment en supprimant l'usage des produits phytosanitaires
- ❖ Améliorer le fonctionnement, le contrôle et l'efficacité des réseaux d'assainissement et limiter les rejets polluants dans le milieu naturel
- ❖ Lutter contre la pollution des nappes phréatiques, renforcer la surveillance et la protection des captages d'eau potable
- ❖ Favoriser les économies d'eau potable en évitant les gaspillages, en améliorant l'efficacité des réseaux d'eau potable et d'eau non potable, et en développant la récupération des eaux pluviales, des eaux d'exhaures et des eaux de sources

# 3

## ■ Rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle naturel de l'eau

- Privilégier la gestion des eaux pluviales à la source favorisant l'infiltration, l'évaporation, la réutilisation et le traitement
- Recréer et préserver des espaces aquatiques en ville favorisant le fonctionnement biologique, la thermorégulation et l'amélioration du cadre de vie
- Créer des écoulements d'eaux claires et d'eaux pluviales à l'air libre en ville, reconnecter les sources et les rus
- Développer la production maraîchère urbaine biologique en préservant les espaces agricoles et en favorisant les jardins collectifs



© Ville de Paris

### ❖ LE PARC DE CLICHY-BATIGNOLLES

Dès l'origine, la **Ville de Paris** a souhaité pour ce parc une gestion optimisée de l'énergie, des eaux et des déchets. Le principal objectif de gestion durable de l'eau a été de limiter au maximum le rejet vers l'égoût des eaux pluviales du site. Elles sont recueillies pour alimenter une cuve enterrée et un fossé humide, et sont ensuite réutilisées pour l'arrosage des végétaux. Les eaux pluviales récupérées et les apports complémentaires d'eau non potable sont épurés naturellement lors de leur passage dans les bassins Biotopes aménagés dans le parc.

### L'EAU DANS LA VILLE ❖

Pour la gestion des eaux pluviales, la **Communauté d'agglomération Est-Ensemble** et les villes qui la composent ont entrepris des aménagements respectueux du cycle naturel de l'eau. Dans plusieurs rues, on trouve désormais des noues et bandes enherbées favorisant l'infiltration de l'eau en milieu urbain. Ces zones végétalisées ont donc pour effet de rendre la ville plus perméable tout en favorisant l'évaporation de l'eau et en limitant les quantités d'eau dans les réseaux lors d'épisodes pluvieux courants ou importants.



© CA Est-Ensemble



© Philippe Dureuil

### ❖ RENATURATION DES BERGES DE SEINE

Le **Conseil général des Hauts-de-Seine** a aménagé 12 km de berges de Seine en créant des espaces publics et des espaces biologiques en lien avec le fleuve (parc du chemin de l'île à Nanterre, parc de l'île de Monsieur à Sèvres) : frayères, plantations aquatiques et circulations d'eau, afin d'enrichir le corridor biologique qu'il constitue et qui forme la trame bleue de l'agglomération parisienne. 5 km supplémentaires sont en cours d'aménagement (ancien port de Courbevoie, Vallée rive gauche de Sèvres à Issy-les-Moulineaux).

### LE FESTIVAL DE L'OH ! ❖

Organisé depuis 2001 à l'initiative du **Conseil général du Val de Marne**, en partenariat avec les villes, associations locales et acteurs de l'eau, le festival de l'Oh ! invite un large public à partir à la rencontre des berges et espaces naturels du département, à explorer les richesses du patrimoine aquatique, et encourage la protection de la ressource en eau (spectacles sur l'eau, balades en bateau, en vélo ou à pied, visites commentées...). Événement atypique, né au cœur du service public de l'assainissement, il œuvre à l'émergence d'un mouvement citoyen en faveur de l'eau, notre bien commun.



© David Merle

# 4 ■ Restaurer la Seine et les milieux aquatiques en associant la population

- Réduire l'artificialisation des berges de Seine, favoriser leur restauration par le génie végétal et leur aménagement pour leur ouverture au public
- Développer, préserver et restaurer les continuités écologiques, les zones humides et autres espaces aquatiques de la trame verte et bleue
- Restaurer la circulation sédimentaire et la continuité piscicole des cours d'eau
- Assurer la promotion et le développement d'évènements et d'activités artistiques, sportives, culturelles ou pédagogiques, tournées vers l'eau et respectueuses des milieux naturels

# 5 ■ Mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire

- Concilier les différents usages, favoriser et développer les activités économiques liées à l'eau et au fleuve respectueuses de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Veiller à la bonne application des prescriptions relatives à la gestion de l'eau dans les aménagements, les constructions et les réfections en favorisant l'usage mixte d'espaces afin de rendre la ville plus perméable
- Développer les métiers et les formations, favoriser l'économie sociale et solidaire ainsi que les activités d'insertion dans le domaine de l'eau
- Gérer les eaux en lien avec les bassins versants amont et aval



© Une terre d'images

## ❖ LE PORT DE GENNEVILLIERS

Le report modal est un engagement fort pour l'environnement, le transport fluvial générant 2,5 fois moins de CO<sub>2</sub> par tonne que la route, soit un million de camions par an. Le Schéma d'orientation et de développement durable du Port de Gennevilliers, adopté en 2012, et la démarche entreprise sur l'ensemble du périmètre de l'exploitation de la première plateforme d'Ile-de-France, qui pourrait aboutir à une certification ISO 14001 en 2013, sont deux éléments majeurs et concrets de la politique environnementale de **Ports de Paris**.

## BIODIVERSITÉ ET INSERTION ❖

Ouvrage de génie végétal sur les berges de Seine réalisé sur l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux, entre octobre 2012 et mars 2013, par une équipe de l'**association Espaces**. Pionnière dans ce domaine, l'association réalise depuis 1994 ces travaux dans le cadre de chantiers d'insertion qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire. Ils permettent de proposer un emploi, une formation et un accompagnement à des personnes en grande difficulté du territoire. Ces chantiers sont élaborés en partenariat avec les différents acteurs concernés, notamment les collectivités territoriales.



© Association Espaces

# LES PREMIERS SIGNATAIRES DE LA CHARTRE DE L'EAU PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE



**Yvelines**  
Conseil général



**MAIRIE DE PARIS**



VERSAILLES



Association ESPACES  
45 bis route des Gardes  
92190 Meudon  
01 55 64 13 40  
espaces@association-espaces.org  
www.association-espaces.org